

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5730>



Vérification des barèmes

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2019 -



Publication date: jeudi 7 février 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le groupe de travail de vérification des barèmes du mouvement interacadémique s'est tenu mercredi 23 janvier.

Dans l'ensemble le projet de l'administration avait bien été travaillé, mais les élus du SNES-FSU avaient vérifié le barème et étudié le dossier de chaque candidat sans exception, et leur vigilance leur a permis d'intervenir sur des cas particuliers où des collègues auraient pu pâtir de décisions arbitraires et préjudiciables de l'administration.

C'est ainsi que nous sommes intervenus et avons eu gain de cause sur des pièces justificatives fournies par un collègue et dont le rectorat mettait en doute la véracité.

Nous avons également fait accélérer la procédure pour que soient pris en compte des points de priorité médicale pour des collègues dont l'avis du médecin n'était pas encore connu le jour du groupe de travail.

Toutes les organisations syndicales ne sont pas intervenues, certaines d'entre elles se contentant simplement de noter les modifications proposées. Seul le SNES-FSU a pu être vigilant sur chaque cas.

Pour le suivi efficace de toute opération de carrière, remplissez toujours une fiche syndicale, afin que les commissaires paritaires du SNES-FSU puissent appuyer leurs interventions face à l'administration sur des faits et des arguments précis.